



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8801^e séance

Lundi 21 juin 2021, à 10 heures

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-----------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Auväärt | (Estonie) |
| <i>Membres :</i> | Chine | M. Dai Bing |
| | États-Unis d'Amérique | M. Hunter |
| | Fédération de Russie | M ^{me} Evstigneeva |
| | France | M ^{me} Gasri |
| | Inde | M. Raguttahalli |
| | Irlande | M ^{me} Byrne Nason |
| | Kenya | M. Kiboino |
| | Mexique | M. de la Fuente Ramírez |
| | Niger | M. Maman Sani |
| | Norvège | M ^{me} Juul |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Roscoe |
| | Saint-Vincent-et-les Grenadines | M ^{me} DeShong |
| | Tunisie | M. Ben Lagha |
| | Viet Nam | M. Dang |

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud
(S/2021/566)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud (S/2021/566)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Nicholas Haysom, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; et M. Rajab Mohandis, Directeur exécutif et cofondateur de l'organisation non gouvernementale Organization for Responsive Governance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/566, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Haysom.

M. Haysom (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion de présenter aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Soudan du Sud.

Le 9 juillet, la République du Soudan du Sud célébrera son dixième anniversaire en tant qu'État indépendant. Les membres du Conseil se souviendront de la liesse qui régnait il y a 10 ans, lorsque nous avons accueilli le Soudan du Sud dans la famille des nations indépendantes. À l'époque, la communauté internationale s'était engagée à appuyer le Soudan du Sud. Cet engagement est tout aussi important et urgent aujourd'hui, alors que la plus jeune nation du monde s'efforce d'apporter la paix et la sécurité à ses citoyens.

Il me plaît de pouvoir faire état d'un certain progrès, s'agissant de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, depuis notre dernier rapport publié en mars (S/2021/172). Qu'il me soit permis de mettre en exergue trois avancées notables.

Premièrement, le 10 mai, le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé a créé une équipe spéciale chargée de superviser et de coordonner la réforme de la justice transitionnelle et d'autres réformes judiciaires.

Deuxièmement, le 11 mai, le Président Salva Kiir Mayardit a reconstitué le législatif national, auquel il a nommé 550 nouveaux députés. Il s'agit là aussi d'un net progrès.

Troisièmement, le 25 mai, le Président Mayardit, en présence du Premier Ministre soudanais, Abdalla Hamdok, a officiellement inauguré à Djouba le processus d'élaboration de la constitution permanente. La rédaction d'une constitution nationale est l'acte de souveraineté par excellence. Le texte est l'expression des plus hautes aspirations d'une nation et de ses valeurs les plus chères. Un dialogue national sans exclusive jettera les bases d'un contrat social entre les citoyens du pays, et la mobilisation autour d'un processus ouvert à tous augmentera la probabilité d'une paix durable.

Outre ces accomplissements, je tiens à informer le Conseil de sécurité que, le 17 mars, le site de protection des civils de Bentiu a été reclassé comme camp de personnes déplacées. Les soldats de la paix ainsi libérés sont en cours de déploiement vers des zones plus reculées, comme Koch et Mayom, où ils peuvent renforcer la confiance et la stabilité dans les zones regagnées par les déplacés. Parallèlement, les efforts de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) se poursuivent pour aider le Gouvernement sud-soudanais à protéger les populations déplacées. Le dernier site de protection des civils, à Malakal, conserve son statut de protection en raison de l'insécurité prolongée dans cette zone et alentour. La MINUSS entend continuer de fournir une protection physique, selon les besoins.

J'ai également le plaisir d'annoncer que, conformément à la requête du Conseil de sécurité, une mission d'évaluation des besoins relatifs à la tenue d'élections libres et régulières a été menée du 6 au 26 mai. Un rapport détaillé sera soumis au Conseil sous peu. La MINUSS est foncièrement déterminée à appuyer ces élections. Toutefois, notre travail doit être aligné sur l'action des parties prenantes et des institutions sud-soudanaises et s'effectuer en partenariat avec la communauté internationale, notamment l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

En dépit de ces signes de progrès, la mise en œuvre globale de l'Accord revitalisé avance lentement. La formation du corps législatif reste incomplète.

La constitution du Conseil des États et la nomination du Président de l'Assemblée législative sont en attente. La MINUSS continue d'encourager le Gouvernement à poursuivre ces processus, tout en veillant à une représentation suffisante des femmes et des jeunes à tous les niveaux.

De même, l'application des dispositions transitoires de sécurité accuse toujours un retard sur le calendrier. La constitution des forces unifiées et l'achèvement de leur formation sont un élément crucial de la transition du Soudan du Sud, qui permettra d'empêcher une reprise inextricable du conflit. Les soldats continuent de souffrir des conditions en place dans des sites de cantonnement et de formation dénués de logement, de nourriture et de soins de santé adéquats. Il est donc important de mettre la dernière main à la condition préalable d'une structure cohérente de commandement et de contrôle, puis d'achever la formation des forces. L'annonce récente, par la présidence – c'est-à-dire par le Président et le Vice-Président – appuyant la mise en œuvre rapide du chapitre II de l'Accord, notamment l'accélération de la fin de la formation des nouvelles forces unifiées, est encourageante. Nous espérons que des engagements pris aussi publiquement seront dûment tenus.

Je voudrais souligner l'insécurité omniprésente, en particulier la violence intercommunautaire, qui continue d'entraver la réalisation d'une paix durable et pérenne au Soudan du Sud. Cette année, plus de 80 % des victimes civiles ont été dues à la violence intercommunautaire et aux milices communautaires.

La force de la MINUSS continue d'évaluer l'incidence de sa propre riposte à ces menaces et son engagement à rester très mobile et à conserver un dispositif très mobile. La force de la MINUSS, qui se déploie souvent à titre préventif dans les foyers de conflit, maintient une présence dans les zones stratégiques pendant la saison des pluies, et endure des conditions climatiques extrêmes. Ces initiatives, entre autres, ont contribué à une certaine réduction de la violence par rapport à l'année précédente.

Néanmoins, la faiblesse, voire l'absence, des institutions publiques de gouvernance dans l'ensemble du Soudan du Sud a donné aux fauteurs de troubles la possibilité d'exploiter des clivages communautaires et ethniques chroniques. L'insécurité tenace entrave les cultures vivrières et contribue à un cercle vicieux de vol de bétail. De nombreuses communautés manquent dangereusement de nourriture dans certaines zones, comme les États de Ouarrap, des Lacs ou de Jongleï,

pour n'en citer que quelques-uns. Parallèlement, dans les Équatorias, le Front du salut national et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple continuent de se livrer à un conflit armé par intermittence.

J'ai récemment présidé une délégation de représentants de l'Union africaine, de l'IGAD, de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et de la communauté diplomatique africaine basée à Djouba qui s'est rendue à Pibor. Nous sommes tous profondément préoccupés par la reprise de la violence entre les communautés dans la Zone administrative du Grand Pibor. Tout en reconnaissant la nécessité que le Gouvernement prenne des mesures concrètes pour éliminer les causes profondes du conflit, la MINUSS collabore avec les autorités et les communautés locales dans le Jongleï afin d'encourager la réconciliation, d'obtenir la libération des femmes et des enfants enlevés et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

Fait inquiétant, l'affaiblissement des institutions garantes de l'état de droit et la détérioration de la situation économique se traduisent par une augmentation de la criminalité et des attaques contre les travailleurs humanitaires. Rien que cette année, quatre travailleurs humanitaires ont été tués et des millions de dollars de fournitures humanitaires ont été pillés ou détruits. Les assassinats cruels et aveugles de travailleurs humanitaires sont déplorable. La MINUSS a conscience qu'elle contribue de manière importante à la création d'un environnement sûr pour les partenaires humanitaires, et elle continuera de prendre la tête des efforts visant à promouvoir et proposer des conditions sûres pour l'acheminement de services vitaux.

Au niveau international, la MINUSS continue d'appuyer les efforts de la Communauté de Sant'Egidio pour faciliter le dialogue, et elle appelle le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud à faire fond sur la déclaration de principes adoptée à Naivasha, au Kenya, en début d'année.

À mon arrivée à Djouba, j'ai eu la possibilité de rencontrer le Président et plusieurs hauts représentants du Gouvernement. Je me suis également rendu dans les 10 États pour dialoguer directement avec la population sud-soudanaise. Ce qui est ressorti de ces échanges est que les autorités locales ont besoin d'aide pour éliminer les conflits infranationaux et lutter contre la présence généralisée d'armes à feu. Elles ont besoin d'appui et d'infrastructures. L'absence d'infrastructures et les inondations extrêmement graves rendent difficile l'accès à

de nombreuses zones du pays. Dans d'autres parties du Soudan du Sud, de longues sécheresses ont aggravé les vulnérabilités existantes. À cet égard, la Mission est déterminée, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, à lutter contre les problèmes de sécurité liés au climat au Soudan du Sud.

Dans le cadre du mandat actuel, le Conseil de sécurité a reconnu la nécessité absolue de consolider la paix et charge la MINUSS de faire avancer une vision stratégique triennale centrée sur cet impératif. À cet égard, qu'il me soit permis de formuler quelques réflexions sur cinq grands axes de cette vision.

Premièrement, le Soudan du Sud a la chance d'avoir conclu un accord de paix multipartite pour guider sa transition. La réalisation d'avancées irréversibles en direction de la paix passe par des progrès tangibles dans la satisfaction des objectifs de transition convenus. Ces objectifs englobent des indicateurs importants concernant une entente nationale et une paix durables grâce à la tenue d'élections, à l'adoption d'une nouvelle constitution et à la création d'institutions démocratiques.

Deuxièmement, nous nous engageons à faire le meilleur usage possible d'un de nos atouts particuliers, à savoir notre personnel en uniforme. Grâce à son aide, la Mission prévoit de renforcer la sécurité globale, en contribuant à la création d'un environnement sûr propice à des progrès politiques et qui permettrait également d'acheminer une aide humanitaire urgente et nécessaire et de créer les conditions requises pour que les réfugiés et les déplacés puissent rentrer chez eux et subvenir à leurs besoins.

Troisièmement, l'engagement civil et politique au niveau local est tout aussi important que la contribution du personnel en uniforme. Il permet de créer les conditions et de conclure des accords permettant aux communautés voisines de cohabiter. Notre mobilisation dans tout le pays a gagné en ampleur et en importance dans ce domaine.

Cela montre également l'importance de la quatrième composante : les institutions existantes garantes de l'état de droit. Un appareil judiciaire solide et bien développé fait partie intégrante des efforts pour briser le cycle de la violence et demander des comptes à ceux qui sabotent la paix.

Enfin, la MINUSS est parfaitement consciente qu'elle ne pourra pas accomplir toutes ces tâches toute seule. Elle prévoit donc de renforcer la collaboration et d'encourager une plus grande cohérence entre les

partenaires internationaux, y compris l'IGAD, l'Union africaine, l'Union européenne, la *troïka*, les États voisins et la communauté diplomatique en général.

Il sera également capital d'intensifier les échanges avec le Gouvernement provisoire à l'avenir. À cet égard, la récente mise en place d'un mécanisme de coordination de haut niveau avec le Gouvernement, qui est chargé de régler la question des restrictions à la liberté de circulation et les problèmes opérationnels, constitue une avancée importante.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous sommes bien placés pour nous acquitter de notre mandat plus efficacement. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts que déploie notre personnel en uniforme et civil. Comme pour toutes les missions de maintien de la paix, il est très difficile de travailler dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je suis fier de notre personnel, qui s'est montré à la hauteur du défi et dont les membres continuent de faire leur travail loin de leurs familles, souvent dans des conditions austères et incertaines.

Sur cette note, je remercie les membres du Conseil de l'appui que nous recevons et continuerons de recevoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Mohandis.

M. Mohandis (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter un exposé au Conseil de sécurité à la veille du dixième anniversaire de l'indépendance de mon pays, la République du Soudan du Sud. Je présente cet exposé au Conseil de sécurité très humblement au nom de mes collègues de la société civile et de millions de citoyens sud-soudanais.

Cet exposé portera sur ce qui a bien marché, pourquoi certaines choses n'ont pas fonctionné et ce que cela signifie, ainsi que sur l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, sur ce à quoi nous pouvons nous attendre à l'avenir, et enfin la voie à suivre.

La déclaration d'indépendance du Soudan du Sud, le 9 juillet 2011, a marqué un grand moment historique qui a redonné espoir aux Sud-Soudanais. Elle leur a offert un sentiment de satisfaction, marquant la concrétisation du rêve de toute une vie pour lequel des millions de nos concitoyens ont consenti le sacrifice ultime des générations durant.

Les Sud-Soudanais qui étaient déplacés et ceux qui s'étaient réfugiés dans les pays voisins sont rentrés au pays, se sont installés et ont commencé à reconstruire leurs vies. Ils ont été nombreux à construire des maisons, à produire leur nourriture et à démarrer une activité commerciale. Les gouvernements locaux étaient opérationnels dans tout le pays. Dans la plus grande partie du pays, les mouvements de personnes, de biens et de services étaient sûrs, de jour comme de nuit. Le pays pouvait compter sur ses ressources et la bonne volonté internationale pour le développement de tous les secteurs.

Il disposait des cadres juridiques nécessaires pour se gouverner. Les lois visaient à remédier aux injustices et déséquilibres historiques entre les sexes grâce à une action positive pour garantir un quota de 25 % de femmes au moment de l'indépendance, quota qui est maintenant passé à 35 %.

En résumé, au moment de son indépendance, le Soudan du Sud disposait des ressources, des institutions, des experts et spécialistes et des cadres juridiques nécessaires pour se gouverner, fournir des services de base et se lancer dans la voie du développement. Malheureusement, tout ce potentiel a été rapidement gâché, ce qui a mené à une fragilité croissante et à l'échec de l'État.

Je ne vais mentionner et expliquer que deux raisons fondamentales qui, à mon sens, ont entravé le progrès au Soudan du Sud. La première est l'inefficacité des dirigeants politiques et la deuxième est l'abandon des principes qui ont guidé la lutte pour notre libération et notre indépendance. Ces deux sources de nos malheurs en tant que pays ont provoqué un effondrement dans tous les secteurs, notamment dans les secteurs politique et de la gouvernance, de la sécurité et de l'économie.

Le leadership est pratiquement tout ce dont un pays a besoin pour avancer. Il définit une vision nationale fédératrice et fixe le cap pour un pays, et il donne les moyens et crée l'environnement requis pour réaliser cette vision. C'est ce qui fait cruellement défaut au Soudan du Sud depuis son accession à l'indépendance et, en l'état actuel, on ne sait pas trop où se dirige le pays.

Le Soudan du Sud est le fruit de décennies de luttes de libération dont l'objectif et les principes sont clairement définis. Le texte de notre déclaration d'indépendance rappelle que notre peuple a mené une « longue et héroïque lutte pour la justice, la liberté, l'égalité, la dignité humaine et l'émancipation politique et économique ». La déclaration indique en outre que nous, peuple sud-soudanais, « avons pris la ferme décision

d'établir un système de gouvernance qui défend l'état de droit, la justice, la démocratie, les droits de l'homme et le respect de la diversité ». Cependant, 30 mois à peine après avoir obtenu notre indépendance, notre pays a sombré dans de multiples guerres civiles qui ont rendu encore plus difficile la réalisation de ces principes.

Les effets nets de l'échec des dirigeants et de la négligence des principes qui ont guidé notre lutte de libération et d'indépendance sont graves. Le principal effet, c'est la défaillance de l'État. L'État sud-soudanais est incapable de s'acquitter de ses fonctions gouvernementales de base, telles que maintenir la sécurité pour lui-même et pour tous les citoyens, faire respecter l'ordre public, fournir des services à la population et régler véritablement les nombreux conflits qui secouent le pays.

De notre point de vue en tant que société civile, l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud fournit un cadre raisonnable pour la paix dans notre pays. La mise en œuvre cohérente et intégrale de l'accord permettrait aux Sud-Soudanais de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité, de faire face à la crise humanitaire, de réformer les institutions publiques et de renforcer leur efficacité, d'assurer la justice transitionnelle, de rédiger une constitution permanente et d'organiser des élections crédibles selon le calendrier d'exécution convenu.

Or, à l'heure actuelle, 33 des 44 mois du calendrier initial de mise en œuvre de la paix se sont écoulés sans que les principaux objectifs d'étape de l'accord de paix aient été atteints. Les dispositions transitoires de sécurité, qui étaient censées avoir été réalisées au cours des huit premiers mois de l'accord de paix, sont en train de s'effondrer. Pas un seul soldat des 83 000 membres des Forces unifiées nécessaires initialement convenus n'a achevé sa formation. En raison d'une grave pénurie de denrées alimentaires et de médicaments, les Forces désertent leurs sites de cantonnement et leurs centres de formation. Le rapport du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, présenté à la dix-septième séance plénière de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, qui s'est tenue à Djouba le 20 mai, a indiqué qu'il ne restait qu'environ 75 soldats dans un site de cantonnement qui en comptait environ 1 500. Il va sans dire que le fonctionnement de tous les mécanismes de sécurité créés par l'accord de paix est gravement entravé en raison du manque de fonds.

Alors que la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité connaît des retards et des ratés, les civils continuent de payer le prix de l'insécurité dans le pays. On peut noter que les femmes comptent parmi les principales victimes de cette situation. Lors d'une consultation publique nationale organisée avec des femmes dans les 10 États du pays en mars dernier, celles-ci ont vivement exprimé leurs préoccupations quant à la lenteur de la mise en œuvre de l'accord de paix et à la mauvaise prestation des services de base, tels que la santé, l'éducation et l'eau. Elles ont estimé que la mise en œuvre du quota de 35 % prévu par l'accord de paix contribuerait à mieux faire entendre la voix des femmes dans la prise de décisions publiques visant à régler la crise dans le pays. Cependant, la plupart des parties à l'accord de paix n'ont pas respecté leur part de représentation de 35 % dans les institutions du Gouvernement d'union nationale.

L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) est la médiatrice et la principale garante de l'accord de paix. En ce qui concerne l'accord de paix, l'efficacité de l'IGAD semble diminuer. Premièrement, au cours des 12 derniers mois, presque tous les États membres de l'IGAD se sont davantage consacrés à leurs problèmes internes qu'aux efforts régionaux. Deuxièmement, les parties sud-soudanaises à l'accord de paix sont devenues assez insensibles aux pressions de l'IGAD. Par exemple, l'IGAD leur a donné deux semaines pour dissoudre le Parlement, mais elles ont attendu plus de 10 mois pour s'exécuter.

La situation actuelle, caractérisée par une mauvaise gouvernance et une négligence délibérée de l'objectif de notre indépendance, maintient notre pays dans une crise depuis 10 ans. Si cette situation ne change pas, on ne peut que s'attendre à ce qu'à l'avenir, les choses restent les mêmes, voire s'aggravent. Les situations politique, économique et humanitaire précaires et les conditions de sécurité instables vont probablement continuer de s'exacerber mutuellement. Cela ne fera que compliquer davantage la situation des civils dans le pays et entraver les efforts qui sont faits pour régler la crise et rétablir la paix, la sécurité et la stabilité.

Par ailleurs, il est fort probable que la population civile, les fonctionnaires et les groupes politiques soient de plus en plus mécontents. Ce mécontentement populaire risque lui-même d'entraîner une instabilité, car une amélioration de la situation sera exigée, en particulier une amélioration des conditions de sécurité et des situations économique et humanitaire dans le pays.

Les États membres de l'IGAD resteront probablement occupés à régler leurs problèmes internes. Les parties seront donc livrées à elles-mêmes, sans surveillance ni soutien régionaux solides.

Pour aller de l'avant et tirer les enseignements des 10 dernières années, le Soudan du Sud doit tracer une voie nouvelle et claire pour les 10 prochaines années.

Premièrement, les Sud-Soudanais qui représentent véritablement la population qui souffre, et pas seulement ceux qui détiennent le pouvoir par la force des armes, doivent être au cœur des solutions. À cet égard, l'ensemble de la société civile, à savoir les organisations de la société civile, les chefs religieux, les femmes, les jeunes, les groupes professionnels et les milieux d'affaires, doit exiger des dirigeants du Gouvernement d'union nationale qu'ils s'acquittent effectivement de leurs mandats, comme le prévoient la Constitution et l'accord de paix, ou qu'ils acceptent une reconfiguration de l'ordre politique en un ordre capable de régler véritablement les problèmes du pays.

Deuxièmement, les Sud-Soudanais dans leur diversité doivent exiger que le Soudan du Sud soit gouverné sur la base des principes qui ont façonné la lutte de libération et d'indépendance de notre pays, et faire en sorte que cela soit le cas.

Le Conseil de sécurité doit appuyer les efforts déployés par les Sud-Soudanais appartenant aux catégories décrites précédemment dans toute initiative visant à régler la crise dans le pays. Le soutien de l'ONU peut prendre plusieurs formes. Le Conseil de sécurité peut travailler conjointement avec l'IGAD, l'Union africaine et d'autres acteurs de la communauté internationale pour faire payer très cher le sabotage délibéré de la mise en œuvre de la paix, notamment la perpétuation de la violence, des violations des droits de l'homme et des restrictions de l'espace civique et politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mohandis de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Haysom de son exposé d'aujourd'hui, et je le félicite d'assumer ses nouvelles fonctions. Nous le félicitons, ainsi que le personnel civil et le personnel en uniforme de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), pour leurs efforts visant à protéger les civils, à user de dissuasion à l'égard de la violence, à appuyer les activités de consolidation de la paix et à défendre les droits de l'homme, en particulier, comme il l'a indiqué, dans l'environnement encore plus difficile d'aujourd'hui.

Nous nous félicitons vivement de l'exposé de M. Mohandis, qui nous a fait part du point de vue de la société civile sud-soudanaise. Il est essentiel que le Conseil de sécurité continue d'entendre des points de vue tels que le sien alors que nous réfléchissons aux prochaines étapes sur cette question importante. Nous nous félicitons également de la participation du représentant du Soudan du Sud à la séance d'aujourd'hui.

Comme l'a souligné M. Mohandis, dans quelques semaines, le Soudan du Sud commémorera le dixième anniversaire de son indépendance. Nous ne mettons pas en doute l'engagement solennel des dirigeants sud-soudanais à rétablir la paix et la stabilité dans le pays par la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud de 2018, mais nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès. Nous encourageons vivement les dirigeants sud-soudanais à accélérer la mise en œuvre de l'accord de paix.

Le mois dernier, la Présidence a annoncé des nominations à l'Assemblée législative nationale provisoire, mais les membres n'ont pas encore prêté serment. Nous demandons instamment la finalisation rapide de l'Assemblée législative et la nomination et la prestation de serment des membres du Conseil des États afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions de législateurs.

Nous prenons note de l'engagement pris par les partis et les parties prenantes sud-soudanais lors de l'atelier constitutionnel du mois dernier en faveur d'un processus comprenant des procédures robustes de consultation publique afin de parvenir à une constitution qui reflète la volonté du peuple. Le Gouvernement provisoire doit maintenant tenir cet engagement sans tarder.

Les États-Unis considèrent que des élections libres et régulières au Soudan du Sud, qui se déroulent à temps et de manière pacifique, sont essentielles à la

pérennisation de la paix et de la stabilité dans le pays. Nous demandons au Gouvernement provisoire de mettre en place le cadre institutionnel et juridique nécessaire pour que les élections soient pacifiques et reflètent la volonté du peuple. Il s'agit notamment de garantir la participation pleine, égale et réelle des femmes aux élections.

Les États-Unis attendent avec intérêt les résultats de l'évaluation des besoins de l'ONU concernant le processus électoral actuellement en cours. Les retards dans l'application des dispositions transitoires de sécurité prévues par l'accord de paix restent un obstacle important aux progrès. Le Gouvernement provisoire doit donner suite à son engagement d'accélérer la formation des membres des Forces unifiées nécessaires et la mise en place d'une structure de commandement conjointe. Les affirmations de certains responsables sud-soudanais selon lesquelles l'embargo sur les armes décrété par l'ONU empêche la formation des Forces unifiées nécessaires sont fallacieuses. L'embargo sur les armes, qui a été récemment renouvelé par le Conseil, prévoit des procédures d'exemption simples au cas où le Soudan du Sud aurait besoin d'armes et de matériel nécessaires à l'application de l'accord de paix.

Nous appelons les responsables sud-soudanais à collaborer avec le Conseil de sécurité pour atteindre les objectifs fixés dans la résolution 2577 (2021), afin que nous puissions envisager des ajustements appropriés au régime de sanctions.

Les États-Unis sont également alarmés par la montée de la violence infranationale au Soudan du Sud, laquelle implique souvent de larges groupes armés bien équipés, parfois avec le soutien d'acteurs politiques et de membres des services de sécurité. Nous déplorons les violences contre les civils qui ont été documentées par la MINUSS, notamment les exécutions extrajudiciaires et les violences sexuelles et fondées sur le genre.

Cette année, le nombre de meurtres et d'attaques visant le personnel humanitaire a également beaucoup augmenté. Nous appelons les dirigeants du Soudan du Sud à prendre des mesures immédiates et efficaces pour protéger les civils, les travailleurs humanitaires et les personnes déplacées, et à traduire en justice les responsables des attaques contre les humanitaires.

Les autorités sud-soudanaises continuent de faire obstruction aux observateurs du cessez-le-feu et aux soldats de la paix ; c'est inacceptable. Les restrictions continues imposées aux patrouilles et aux mouvements

de la MINUSS, telles qu'elles ont été signalées par cette dernière, violent les obligations découlant de l'accord sur le statut des forces. Ces restrictions mettent en danger les civils et le personnel de la MINUSS. Nous appelons les dirigeants sud – soudanais à cesser de faire obstruction à la Mission et à collaborer avec la MINUSS, qui est un partenaire à part entière du processus de transition.

Les États-Unis restent engagés envers le peuple du Soudan du Sud et travaillent en étroite collaboration avec le Gouvernement provisoire, le Conseil de sécurité et toutes les parties prenantes pour que le pays et la région puissent connaître la paix et la prospérité.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Nicholas Haysom, pour son exposé sur la mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et sur l'évolution récente de la situation au Soudan du Sud. Je remercie également M. Rajab Mohandis, Directeur exécutif et cofondateur de l'*Organization for Responsive Governance* (Organisation pour une gouvernance responsable), pour ses réflexions. Je me joins aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au représentant du Soudan du Sud à la présente séance.

L'évolution récente de la situation au Soudan du Sud est encourageante. Le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé a terminé sa première année en février. La cohabitation pacifique des différents partis politiques, malgré leurs divergences de vues, permet d'espérer la paix et la stabilité au Soudan du Sud. Le début récent du processus d'élaboration de la Constitution est une autre évolution positive. Toutefois, le Gouvernement provisoire revitalisé a une tâche énorme à accomplir, tout comme les parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Les parties doivent rapidement parvenir à un accord consensuel sur la durée de la transition et sur le calendrier d'organisation des élections.

La reconstitution d'un parlement de 550 membres et la mise en place d'une équipe spéciale chargée de superviser l'application du chapitre V de l'Accord revitalisé sont des évolutions positives. Nous espérons que des mesures seront prises dans les prochains mois pour mettre en place et rendre opérationnel le Tribunal mixte. Les pourparlers de paix menés sous l'égide de la Communauté de Sant'Egidio entre l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud et le Gouvernement provisoire, et la signature d'une déclaration de principes entre le Gouvernement provisoire et

le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord témoignent de l'engagement des dirigeants du Soudan du Sud en faveur de la paix.

Sur le plan de la sécurité, le cessez-le-feu a continué de tenir, bien que la violence ait augmenté au niveau local. Cela implique la mise en place rapide du commandement unifié de l'armée et la formation des Forces unifiées nécessaires, aspect essentiel de l'accord. Nous apprécions la coopération continue entre le Gouvernement provisoire et la MINUSS pour assurer la protection des personnes déplacées dans les camps où elles se trouvent, qui sont maintenant sous le contrôle du Gouvernement. Nous demandons instamment à la MINUSS de continuer à avancer dans la transition du site de protection des civils de Malakal,, dès que les conditions le permettront et conformément à son mandat. Les besoins humanitaires de la population augmentent, et la communauté internationale doit intervenir pour combler l'énorme déficit de financement de près d'un milliard de dollars.

Nous sommes préoccupés par les violations de l'accord sur le statut des forces. Le Gouvernement provisoire, en collaboration avec la MINUSS, doit s'attaquer à ce problème le plus tôt possible et de manière proactive.

L'Inde est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents à la MINUSS depuis sa création il y a 10 ans. Les soldats de la paix indiens ont apporté une contribution importante à la paix au Soudan du Sud en mettant en œuvre des aspects cruciaux du mandat, notamment en faisant participer les communautés et en les aidant à relever avec succès les défis concernant leurs besoins quotidiens tels que les soins de santé, l'eau potable et l'éducation. L'Inde a versé plus de 2 millions de dollars à la MINUSS au cours de l'année écoulée.

C'est une immense fierté que 135 de mes compatriotes servant dans le cadre de la MINUSS aient récemment reçu la Médaille de la paix pour leurs performances exceptionnelles dans l'État de Jonglei et la Zone administrative du Pibor. Je salue tout particulièrement la bravoure des trois casques bleus indiens qui ont reçu cette année, à titre posthume, la prestigieuse Médaille Dag Hammarskjöld pour leur courage et leur sacrifice dans l'exercice de leurs fonctions. Le caporal Yuvraj Singh et Ivan Michael Picardo avaient servi au sein de la MINUSS, et Mulchand Yadav avait travaillé avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Tous trois ont fait le sacrifice de leur vie en servant dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies l'année dernière.

Le Soudan du Sud est à l'aube d'un moment historique. Dans les prochaines semaines, la plus jeune nation du monde achèvera une décennie d'existence en tant que pays souverain et indépendant. En effet, il y a 10 ans, l'Inde s'est jointe aux autres membres du Conseil pour accueillir le Soudan du Sud au sein de la communauté des nations, le 9 juillet 2011. L'Inde est consciente des énormes défis auxquels le Soudan du Sud est confronté sur la voie de la paix et de la stabilité. Nous reconnaissons également les progrès réalisés par le Soudan du Sud et sa population, en particulier au cours des trois dernières années. Il faut maintenir cette dynamique. Nous pensons qu'à ce stade de transformation, le Soudan du Sud a besoin du soutien inconditionnel de la communauté internationale, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine et de l'ONU.

L'Inde est convaincue que nos actions au sein du Conseil doivent permettre au Soudan du Sud de devenir une nation confiante en soi-même et apte à réaliser le rêve de ses dirigeants. Tout comme l'Inde et l'Afrique ont combattu ensemble le colonialisme, l'Inde continuera à soutenir le Soudan du Sud et son peuple dans leur cheminement vers une paix durable et un avenir prospère.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial Nicholas Haysom et M. Rajab Mohandis pour leurs exposés très complets. Je souhaite la bienvenue à M. Haysom à sa première séance du Conseil de sécurité en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler étroitement avec lui. Je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Akuei Bona Malwal, Représentant permanent du Soudan du Sud, à notre séance d'aujourd'hui.

Le mois de juillet 2021 marque le dixième anniversaire de l'accession à l'indépendance du Soudan du Sud. Depuis le début de l'année, de nouveaux progrès ont été réalisés au Soudan du Sud. Le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé est opérationnel, tant au niveau central que local. Dans l'ensemble, le cessez-le-feu permanent continue d'être respecté. Nous nous félicitons vivement de la reconstitution récente de l'Assemblée législative nationale provisoire du Soudan du Sud. Même si la mise en œuvre de l'accord de paix demeure limitée en général, il convient de saluer les progrès accomplis jusqu'à présent, surtout que le pays est toujours confronté à des défis tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les catastrophes naturelles, la violence intercommunautaire et l'insécurité alimentaire. Il faut continuer à encourager les parties soudanaises.

À la lumière de l'évolution récente de la situation, je voudrais mettre en exergue les quatre points suivants. Premièrement, nous appelons le Gouvernement sud-soudanais et les parties concernées à intensifier la mise en œuvre de l'accord de paix, notamment en ce qui concerne la formation des Forces unifiées nécessaires et l'entrée en fonction de l'Assemblée législative nationale provisoire dans les meilleurs délais. Nous constatons avec satisfaction que la forte représentation des femmes dans certaines institutions fédérales et locales a atteint le quota de 35 %, et nous appelons le Gouvernement à faciliter davantage la participation et le leadership des femmes en ce qui concerne le processus de transition, conformément à l'accord de paix. Nous saluons les efforts déployés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres partenaires internationaux pour promouvoir la paix et le développement dans le pays et nous appelons à leur poursuite.

Deuxièmement, il est essentiel de continuer à veiller au respect du cessez-le-feu permanent. En outre, nous exhortons le Gouvernement sud-soudanais à redoubler d'efforts pour faire cesser la violence intercommunautaire pour éviter d'éventuelles conséquences négatives sur la période de transition actuelle. Il importe de s'attaquer aux causes profondes de ce problème. À cet égard, il faut renforcer le dialogue et adopter davantage de mesures de confiance pour promouvoir la confiance et la réconciliation.

Nous nous félicitons des activités de la MINUSS, notamment en matière de protection des civils, et nous réitérons notre appui à cet égard. Le Viet Nam continuera à contribuer activement aux travaux de la MINUSS et à promouvoir la participation de nos soldates de la paix à la Mission. Nous saluons également les activités menées par le Service de la lutte antimines en matière de déminage et de sensibilisation aux risques dans le pays.

Troisièmement, il importe également de s'attaquer aux défis économiques et humanitaires croissants dans le pays. Nous constatons avec préoccupation que plus de la moitié de la population du Soudan du Sud est touchée par une insécurité alimentaire aiguë, dont plus de 108 000 personnes qui pâtissent d'une insécurité alimentaire catastrophique. Nous appelons la communauté internationale à renforcer son assistance humanitaire et son appui financier au Soudan du Sud, ainsi qu'à fournir un appui supplémentaire au pays pour lutter contre la COVID-19 et accélérer le processus de vaccination contre cette maladie.

Quatrièmement, le Viet Nam réitère sa position, à savoir que les sanctions du Conseil de sécurité ne devraient être qu'un outil temporaire pour favoriser la création de conditions propices au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans des circonstances exceptionnelles. Les sanctions doivent être levées dès que ces conditions sont remplies.

Nous appelons le Gouvernement sud-soudanais et les parties concernées à mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2577 (2021), en vue de la levée des mesures de sanctions. En sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, le Viet Nam continuera d'encourager la coopération et le dialogue entre le Soudan du Sud et les États de la région à cet égard, pour contribuer à la paix, à la stabilité et au développement à long terme du pays.

M. Kiboïno (Kenya) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Nous prenons note du rapport exhaustif du Secrétaire général (S/2021/566) et nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, Nicholas Haysom, et M. Rajab Mohandis de leurs exposés. Nous saluons la participation du Représentant permanent du Soudan du Sud, notre collègue l'Ambassadeur Akuei Bona Malwal, à la présente séance.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines sont pleinement conscients de la situation que le Soudan du Sud a traversée pendant des années et félicitent les Sud-Soudanais pour les progrès graduels et cumulatifs qu'ils ont accomplis dans l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Notamment, la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire et la formation des structures des pouvoirs publics aux niveaux des États et des collectivités locales ouvrent la voie à l'adoption de lois et de politiques qui permettront d'accélérer le processus de paix. Les nouvelles structures administratives joueront également un rôle essentiel dans les efforts visant à améliorer la gouvernance, à fournir des services publics indispensables et à mettre fin à l'insécurité, notamment grâce au règlement des conflits intercommunautaires locaux.

Nous saluons toutes les parties pour leur engagement continu en faveur du cessez-le-feu permanent, qui tient depuis trois ans. Nous nous félicitons du reclassement d'un site de protection des civils des Nations Unies

à Bentiu, dans l'État d'Unité, comme camp de personnes déplacées, qui relève de la responsabilité du Gouvernement sud-soudanais, ainsi que du retour des réfugiés. Ces évolutions positives montrent que le public a de plus en plus confiance dans le processus de paix et les jeunes institutions du pays.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative de Rome du processus de paix au Soudan du Sud, notamment la signature d'une déclaration de principes par le Gouvernement sud-soudanais et l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud à Naivasha, au Kenya. Nous félicitons la Communauté de Sant'Egidio et le Kenya pour le rôle qu'ils ont joué à cette fin et nous exhortons les parties à maintenir leur engagement en faveur de ce processus.

Pour accélérer et consolider le processus de paix, il est essentiel de prêter attention à un certain nombre de préoccupations. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines sont toujours préoccupés par la lenteur des progrès en ce qui concerne les dispositions transitoires de sécurité. Nous sommes conscients des contraintes et des difficultés liées aux capacités techniques et aux ressources. Toutefois, les parties peuvent et doivent faire davantage pour faire avancer et achever le processus de formation des Forces unifiées nécessaires, ainsi que leur redéploiement. La mise en œuvre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la formation du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité et la mise en place de systèmes de gestion adéquats des stocks d'armes et de munitions sont tout aussi essentielles.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines sont également préoccupés par la situation humanitaire, qui est catastrophique. L'insécurité alimentaire reste alarmante et s'est aggravée en raison des problèmes causés par les changements climatiques, notamment la sécheresse et les violences intercommunautaires liées aux ressources. Par ailleurs, ce sont les personnes les plus vulnérables qui ont été plus touchées par la pandémie de coronavirus.

Nous remercions toutes les organisations humanitaires qui travaillent au Soudan du Sud pour l'assistance qu'elles apportent et nous demandons instamment aux partenaires internationaux de continuer à fournir l'aide humanitaire indispensable pour combler les lacunes actuelles. Nous exhortons en outre le Gouvernement

à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sûreté, la protection et la sécurité de toutes les organisations humanitaires et faciliter l'acheminement de l'aide.

Pour ce qui est de l'avenir, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines voudraient insister sur trois autres points. Premièrement, alors que le Soudan du Sud célèbre son dixième anniversaire, la consolidation de la paix grâce au renforcement de l'État et des institutions doit rester une priorité absolue. Grâce au renforcement des capacités institutionnelles au niveau de l'État, le Soudan du Sud sera mieux placé pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. À cet égard, le lancement du processus d'élaboration d'une constitution permanente prévu au titre du Chapitre VI de l'Accord revitalisé est un pas dans la bonne direction.

Nous saluons l'initiative de l'ONU, en partenariat avec les Gouvernements suédois, irlandais et kényan, visant à faciliter un recensement de la population et des logements en 2022. Il s'agit non seulement d'une condition préalable importante à la planification socio-économique, mais également d'un impératif pour le processus politique en vue de la tenue des prochaines élections générales.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines estiment que la coopération du Soudan du Sud avec la Commission de consolidation de la paix est de nature à compléter les efforts du Conseil. Par conséquent, nous encourageons le Soudan du Sud à envisager de solliciter l'appui de la Commission pour ses programmes, notamment le plan de développement et le plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

Deuxièmement, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines appellent de nouveau au renforcement de l'appui international en faveur du Soudan du Sud. Le processus de paix et l'Accord revitalisé forment un ensemble complexe et coûteux, qui nécessite un engagement politique fort, ainsi qu'énormément de temps et de ressources.

Nous savons gré aux partenaires régionaux et internationaux de tout leur soutien diplomatique ainsi que de leur assistance technique, financière et logistique. Nous encourageons les partenaires internationaux à continuer de fournir les ressources indispensables pour appuyer les efforts de paix et de stabilisation.

Troisièmement, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines rappellent que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(MINUSS) a le même âge que le Soudan du Sud lui-même, puisqu'elle a été établie à la veille de l'indépendance du pays. Aujourd'hui, la MINUSS est une des plus grandes opérations de paix des Nations Unies dans le monde, avec un budget annuel de 1,17 milliard de dollars. À l'occasion du dixième anniversaire de la Mission, il est important que le Conseil de sécurité se demande si elle a rempli son mandat.

Le rôle le plus important de la MINUSS doit rester d'aider le peuple sud-soudanais à poser solidement les fondements de l'instauration de la paix, de la stabilité et du développement. Il est primordial que la Mission calibre ses priorités pour se concentrer sur l'appui concret au processus de paix, y compris l'appui technique et logistique pour la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

Pour conclure, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines tiennent à remercier une nouvelle fois l'ONU, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et tous les partenaires internationaux de leurs efforts continus pour accompagner les Sud-Soudanais dans leur marche vers la paix, la stabilité et la prospérité durables.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je félicite M. Haysom pour sa nomination en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, et je le remercie de son exposé d'aujourd'hui. J'ai également écouté attentivement l'exposé de M. Rajab Mohandis. Je souhaite la bienvenue au représentant du Soudan du Sud à la séance de ce jour.

Le mois prochain, le Soudan du Sud célébrera le dixième anniversaire de son indépendance. Nous devrions profiter de cette occasion pour prendre un nouveau départ et redoubler d'efforts afin de parvenir à un développement pacifique au Soudan du Sud. La communauté internationale doit continuer à apporter un soutien constructif. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général (S/2021/566), je voudrais faire les observations suivantes.

Récemment, le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé a surmonté de nombreuses difficultés. Il a réussi à mener à bien la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire, amélioré les structures de gouvernance locale et entamé le processus d'élaboration de la constitution, tout en réalisant d'autres progrès importants. Toutes les parties au Soudan du Sud doivent continuer à faire avancer les préparatifs des élections générales et la constitution des Forces unifiées

et mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud afin d'établir les bases d'une paix durable.

La Chine appelle la coalition d'opposition à conclure dans les meilleurs délais un accord de paix avec le Gouvernement sud-soudanais. La question du Soudan du Sud est complexe et la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ne peut se faire du jour au lendemain. La communauté internationale doit prendre pleinement en compte la situation du pays, respecter pleinement le leadership de ce dernier dans la gestion des affaires intérieures, soutenir l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les autres organisations régionales dans leur rôle actif et fournir une assistance ciblée au lieu de simplement exercer des pressions. Le Conseil de sécurité devrait répondre dès que possible à l'appel de l'Union africaine et lever les sanctions contre le Soudan du Sud, ce qui enverrait ainsi un message positif.

Dans l'ensemble, le cessez-le-feu au Soudan du Sud est respecté, toutefois la situation sur le plan de la sécurité demeure fragile. Les conflits intercommunautaires, la violence armée, la concurrence pour les ressources foncières et d'autres problèmes persistent. La Chine demande aux parties concernées de respecter leurs obligations eu égard au cessez-le-feu et de s'engager activement dans le processus de paix. Le conflit intercommunautaire est un problème de longue date. Des efforts doivent être faits pour améliorer les systèmes d'alerte précoce, adopter des mesures préventives et promouvoir la réconciliation entre les communautés afin d'éliminer les causes profondes du conflit.

La communauté internationale doit œuvrer au renforcement des capacités du Gouvernement sud-soudanais et l'aider à améliorer son aptitude à protéger les civils. À l'heure actuelle, le Soudan du Sud est confronté à de graves difficultés économiques, à une insécurité alimentaire importante, à un manque de capacités de soins et à un grave déficit de l'aide humanitaire. La communauté internationale doit continuer à accroître son aide humanitaire au Soudan du Sud afin de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de fournir des vaccins contre le coronavirus pour l'aider à surmonter les difficultés actuelles.

La Chine compatit avec le Soudan du Sud. Nous avons envoyé plus de 3 000 tonnes de produits alimentaires et autres articles d'aide humanitaire à son gouvernement, ainsi que plus de 10 lots de fournitures anti-pandémie, et avons dépêché des équipes d'experts

médicaux. Parallèlement, nous avons continué à aider le Soudan du Sud dans les domaines de la construction des infrastructures, de l'éducation, des soins de santé et d'autres domaines encore.

La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a joué un rôle important dans la protection des civils et la promotion de la réconciliation intercommunautaire et de la mise en œuvre de l'accord de paix, ce dont la Chine se félicite. Nous espérons que la Mission resserrera sa communication avec le Gouvernement sud-soudanais, afin d'améliorer la confiance mutuelle et de régler de manière satisfaisante les problèmes, tels que les restrictions qui pèsent sur les déplacements.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par me joindre aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, pour son exposé et la franchise de son analyse et de ses réflexions, et pour avoir défini pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud un plan résolument orienté vers l'action. Il est clair, d'après ce qu'il a dit, qu'il y a quelques signes encourageants au plus haut niveau politique, mais que des défis très importants subsistent en ce qui concerne la sécurité, la gouvernance, le développement et la situation humanitaire. Nous tenons aussi à remercier M. Rajab Mohandis de son exposé. Tandis qu'il parlait, il m'a semblé que la solution à nombre des problèmes du Soudan du Sud se trouvait dans le titre même de son organisation, l'Organisation pour une gouvernance à l'écoute. Enfin, il me plaît également de voir l'Ambassadeur Malwal parmi nous aujourd'hui. J'espère qu'il pourra nous faire passer les messages qu'il a entendus à Djouba.

Comme l'ont fait remarquer de nombreux orateurs, cela fait presque 10 ans que la plus jeune nation du monde est née, et il est bon qu'en tant que Conseil de sécurité, nous nous associons à la célébration de cette étape importante. L'accord de paix dont nous avons à nouveau discuté aujourd'hui a mis fin à cinq années de guerre et nous saluons l'esprit de compromis qui a permis la conclusion de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Il s'agit d'un accord de paix important, et on ne peut que se féliciter d'entendre que certaines mesures sont prises en vue de sa mise en œuvre. Cependant, lorsqu'on lit le rapport du Secrétaire général (S/2021/566) et qu'on écoute les exposés qui ont été présentés aujourd'hui, il est également très clair pour nous tous qu'il reste beaucoup à faire, car la triste réalité est que le Soudan du Sud

demeure un des pays les moins développés au monde et que sa courte histoire est dominée par la violence, la corruption et la souffrance qui en découle. Les progrès dans la mise en œuvre du processus de paix ont été trop lents et trop limités. Il y a de nombreuses raisons à cela, mais, encore une fois, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, il ressort clairement qu'une de ces raisons est l'absence de volonté politique nécessaire pour tenir les promesses. Nous savons que les recettes pétrolières se chiffrent en milliards de dollars mais, malgré cela, l'économie a connu une très forte contraction pendant la période à l'examen. Nous savons également que les ressources naturelles – ces mêmes pétrodollars – sont exploitées illégalement et que les fonds publics sont détournés, ce qui ne laisse pratiquement pas d'argent disponible pour investir dans les infrastructures ou les services publics, comme l'a si bien expliqué M. Mohandis dans son exposé.

Nous devons également reconnaître qu'il y a une crise humanitaire importante au Soudan du Sud. Jamais, depuis l'indépendance du pays, autant de personnes n'ont eu besoin d'une assistance humanitaire. Le plus tragique dans tout cela, c'est bien entendu que cette situation est largement due à l'homme et qu'elle est parfaitement évitable. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous demandons au Gouvernement sud-soudanais de prendre ses responsabilités et d'agir en partenariat véritable avec la communauté des donateurs pour faire face à cette crise, car l'aide au développement n'est qu'une partie de la solution. Il incombe au Gouvernement de s'attaquer à la corruption, d'entreprendre des réformes économiques et de respecter l'accord sur le statut des forces. Alors que 60 % de la population est confrontée à une insécurité alimentaire aiguë, les obstructions visant les travailleurs humanitaires sont inacceptables, tout comme le meurtre de ces derniers. Nous exhortons les autorités sud-soudanaises à prendre des mesures pour garantir la sécurité des personnes qui acheminent une aide vitale et à demander des comptes aux auteurs de tels actes. À défaut, il nous faudra envisager de nouvelles inscriptions sur les listes des sanctions.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait récemment renouvelé l'embargo sur les armes, le régime des sanctions et le mandat du Groupe d'experts. Nous encourageons le Gouvernement à faire avancer les tâches relatives aux critères d'évaluation de l'embargo sur les armes, notamment la mise en place de Forces unifiées nécessaires dotées d'un commandement véritablement unifié.

Pour terminer, je voudrais de nouveau appeler les dirigeants sud-soudanais à profiter de l'étape importante que marque ce dixième anniversaire pour réfléchir à l'avenir qu'ils veulent pour leur pays, et à faire fond sur leur détermination à travailler de concert dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt de la population qu'ils sont là pour servir. Nous savons ce qui doit se passer, mais pour y parvenir, il faut que le Gouvernement sud-soudanais s'approprie le processus. Je n'en ferai pas la liste car mon collègue kenyan a exposé bien mieux que moi, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, les mesures que nous devons constater. Je ne les répéterai donc pas, mais je dirai que ce dont nous avons besoin, c'est un effort renouvelé du Gouvernement sud-soudanais, avec l'appui de la communauté internationale, car cela peut changer la trajectoire du Soudan du Sud. Nous pouvons faire en sorte que la prochaine décennie voit l'avènement de la nation stable et prospère que sa population mérite, alors saisissons cette occasion.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à féliciter le Représentant spécial Haysom de son nouveau rôle. La Norvège lui présente tous ses vœux de succès dans cette importante entreprise. En outre, je le remercie de son exposé, ainsi que M. Mohandis. Enfin, je souhaite la bienvenue au Représentant permanent du Soudan du Sud à la séance d'aujourd'hui.

Comme d'autres orateurs l'ont mentionné, la présente séance d'information se tient à la veille d'une étape importante pour le Soudan du Sud et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) : le dixième anniversaire de la déclaration d'indépendance du pays, le 9 juillet 2011. Dix ans, ce n'est pas très long, mais tandis que nous réfléchissons au présent et à la voie à suivre, nous devons adopter une perspective de long terme. Le Soudan du Sud est né d'une longue histoire de conflits, de déplacements et de guerre civile. La vie de générations entières a été marquée par la violence. Les infrastructures de base faisaient défaut et nombre d'institutions ont dû être créées de toutes pièces. De fait, l'édification d'un État moderne demande du temps et des efforts. La complexité de la situation se reflète dans les trois éléments qui sont au cœur du mandat de la MINUSS : maintien de la paix, consolidation de la paix et édification de l'État.

L'appui de la Norvège au peuple sud-soudanais est cohérent depuis 50 ans. Nous sommes un partenaire en paroles et en actes. Le Soudan du Sud figure

régulièrement parmi les principaux bénéficiaires de notre aide, car nous souhaitons voir un pays en paix avec lui-même et dans lequel toutes les populations – en particulier les plus marginalisées – jouissent de leurs droits humains fondamentaux et bénéficient des fruits du développement.

D'importants signes de progrès se font jour. Dans l'ensemble, l'Accord sur la cessation des hostilités tient bon. De plus, nous apprécions tous les efforts déployés pour mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et nous nous félicitons de la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire.

Le Soudan du Sud se mobilise constructivement dans les processus de paix du Soudan, comme en témoignent l'Accord de paix de Djouba et les négociations en cours entre Khartoum et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord. Nous sommes impressionnés par les courageuses voix de la société civile locale. Elles doivent être entendues, en particulier celles des jeunes. Qui dit indépendance dit liberté, et qui dit démocratie dit respect des opinions divergentes.

Dans l'ensemble, toutefois, la situation actuelle nous inspire une certaine déception. La population continue de trop souffrir de la situation politique nationale et de l'absence de dividendes de paix, qui demeurent les principaux facteurs de conflit et de déplacement au Soudan du Sud. Les conflits infranationaux engendrent l'insécurité alimentaire et aboutissent à un cercle vicieux, lequel s'aggrave lorsque les travailleurs humanitaires sont empêchés de fournir une aide vitale, ou pire encore, sont attaqués pendant leur mission. De telles attaques sont inacceptables.

Les changements climatiques exacerbent eux aussi les conflits et les déplacements au Soudan du Sud, notamment les inondations non saisonnières qui intensifient la concurrence autour de ressources rares. Nous sommes heureux de constater que la lutte contre les changements climatiques fait désormais partie du mandat de la MINUSS.

De nombreux problèmes nécessitent une attention urgente. Il faut donc établir des priorités. Le dialogue national a formulé des recommandations spécifiques à cet égard. Cela étant, une paix globale est impérative. Nous appelons toutes les parties à négocier en toute bonne foi et à trouver des accords inclusifs. Les acteurs humanitaires doivent avoir un accès immédiat et sans entrave à toutes les régions du pays.

Le Gouvernement d'union nationale doit accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé, notamment la disposition prévoyant un quota de 35 % pour la représentation des femmes aux sein du Gouvernement. Les travaux sur la nouvelle constitution permanente doivent commencer afin de garantir une participation inclusive et concrète des femmes et des jeunes.

Un leadership politique est crucial pour garantir que la prochaine décennie sera meilleure que la première. Les dirigeants en place doivent évaluer honnêtement les domaines dans lesquels les progrès sont insuffisants et tirer les enseignements de ces difficultés. L'appui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et des acteurs de la région est essentiel pour la bonne mise en œuvre de l'Accord de paix et pour une transition irréversible vers des élections libres et régulières. Nous entendons continuer d'appuyer l'IGAD et les acteurs régionaux dans ce sens.

Je voudrais, pour terminer, affirmer que la Norvège est plus que jamais engagée aux côtés du peuple sud-soudanais. Nous attendons avec impatience le jour où la promesse du 9 juillet 2011 sera enfin honorée.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, Nicholas Haysom, de son exposé détaillé sur l'évolution de la situation au Soudan du Sud. Nous souhaitons la bienvenue à M. Haysom pour son premier exposé au Conseil de sécurité en cette qualité. Nous lui présentons nos vœux sincères de succès à la tête de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Nous entendons assurément continuer d'appuyer l'action des Casques bleus, qui sont un maillon crucial des efforts déployés par la communauté internationale pour stabiliser la situation au Soudan du Sud. Nous remercions également les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la MINUSS. Nous souhaitons la bienvenue au Représentant permanent du Soudan du Sud à la séance d'aujourd'hui. Nous avons également écouté M. Rajab Mohandis avec attention.

Nous estimons que la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et la fin de la période de prétransition créent les conditions nécessaires pour permettre au pays d'avancer vers la stabilité politique et la réconciliation nationale.

Nous saluons les mesures prises par les autorités sud-soudanaises sur certaines questions clefs relatives à la consolidation de la paix, notamment la nomination des gouvernements des États et la confirmation des

organes directeurs à l'échelon des comtés. Nous prenons également note des récentes décisions prises par le Président Salva Kiir Mayardit s'agissant de reconstituer l'Assemblée législative nationale provisoire et le Conseil des États, et de lancer les travaux de rédaction d'une nouvelle constitution. Nous pensons que seule la mise en œuvre rapide et complète des accords conclus permettra aux parties de renforcer la confiance mutuelle et d'éviter de répéter les erreurs du passé.

Nous espérons que les travaux visant à former des forces sud-soudanaises unifiées se poursuivront. Ce travail est compliqué par un manque criant de matériel et de moyens techniques et de financement.

Nous appelons les parties non signataires de l'Accord revitalisé à s'associer au processus d'édification de l'État. Nous tenons à souligner, à cet égard, l'initiative prise par la Communauté de Sant'Egidio d'organiser des consultations entre les représentants du Gouvernement et les non-signataires. Nous espérons que ces négociations donneront des résultats concrets.

Nous accueillons également avec satisfaction les efforts de médiation de l'Union africaine et des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de concourir à la mise en œuvre des dispositions concrètes de l'accord de paix. Il est essentiel de maintenir l'unité des approches. Cela permet d'agir dans l'esprit du principe de solutions africaines aux problèmes africains.

Nous tenons à exprimer notre préoccupation face aux affrontements armés intercommunautaires sporadiques qui ont lieu dans plusieurs régions du pays. Nous condamnons fermement toute violation de l'accord de cessez-le-feu et tout acte de violence contre les civils, y compris les acteurs humanitaires.

Nous sommes convaincus qu'au fur et à mesure que la situation se normalisera au Soudan du Sud, nous devons procéder à un réexamen du régime de sanctions en vigueur contre le pays. Nous espérons qu'en vue d'un assouplissement de l'embargo sur les armes, les autorités sud-soudanaises parviendront à faire des progrès remarquables dans la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 2577 (2021), adoptée le 28 mai.

Pour terminer, nous tenons à souligner que nous commémorerons le mois prochain le dixième anniversaire de la déclaration d'indépendance du Soudan du Sud. Le pays fait actuellement face à des difficultés sans précédent. Néanmoins, nous comprenons bien les aspirations des citoyens sud-soudanais à la paix et à la prospérité. Il reste beaucoup à faire. Nous sommes

convaincus que la tâche de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, consiste à fournir à Djouba l'appui nécessaire pour avancer sur la voie de la consolidation de ce jeune État.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à Nicholas Haysom et lui présenter mes meilleurs vœux dans son nouveau rôle – un rôle qui est certes difficile, mais dont nous ne doutons pas qu'il sera en mesure de s'acquitter.

Je tiens également à remercier M. Rajab Mohandis des observations qu'il a faites tout à l'heure. Je suis également très heureuse de voir mon ami et collègue, l'Ambassadeur Malwal, parmi nous ce matin.

Comme de nombreux orateurs l'ont souligné avant moi, dans quelques semaines nous commémorerons le dixième anniversaire de l'indépendance du Soudan du Sud. Il incombe à chacun d'entre nous de veiller à ce que les aspirations du peuple qui a tant cru dans le pouvoir et le potentiel de ce moment de joie soient réalisées. Nous devons nous efforcer de réaliser davantage que la promesse de paix, qui ne suffira tout simplement plus. Les promesses et le potentiel doivent se traduire par des actes et des changements réels pour le peuple sud-soudanais.

Comme l'a noté le Secrétaire général, nous avons constaté des avancées importantes dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, notamment la récente reconstitution du Parlement. Nous espérons qu'un mémorandum d'accord sera signé avec l'Union africaine en vue de créer le tribunal mixte tant attendu et absolument nécessaire. Nous devons pourtant reconnaître également que le rythme des progrès doit s'accélérer considérablement, en particulier sachant que la voie à suivre est clairement définie. Cela englobe les conditions à remplir incorporées le mois dernier au régime de sanctions, qui définissent les étapes à franchir en vue d'une potentielle future levée de l'embargo sur les armes.

Nous entendons constamment que le cessez-le-feu tient bon. Cela ne saurait être considéré comme acquis. Toutefois, l'absence de conflit actif n'est pas suffisante, et la violence infranationale se poursuit sans relâche. Cela ne suffit pas lorsque le nombre de victimes civiles double chaque année ; cela ne suffit pas lorsque la faim gagne du terrain ; et cela ne suffit certainement pas lorsque les plus vulnérables continuent d'être victimes des traitements les plus odieux, notamment de la part de ceux qui sont censés les protéger.

Il est alarmant d'entendre à quel point la situation humanitaire est devenue difficile et que le Soudan du Sud a atteint le plus haut niveau d'insécurité alimentaire jamais atteint depuis l'indépendance, le tout exacerbé par le conflit, le climat et la pandémie de maladie à coronavirus.

L'Irlande est par ailleurs profondément préoccupée par la multiplication des attaques contre les travailleurs humanitaires. Nous prions les autorités sud-soudanaises de protéger plus efficacement le personnel humanitaire et de veiller à ce que justice soit rendue pour les personnes tuées. L'augmentation du nombre de violations de l'accord sur le statut des forces est totalement inacceptable et doit cesser. Nous nous félicitons de la réunion du 31 mai, mais il est urgent que le Gouvernement sud-soudanais déploie des efforts soutenus pour prévenir et éliminer les obstacles aux activités de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

L'Irlande reste profondément préoccupée par la situation catastrophique en matière de droits de l'homme et de protection, qui continue de toucher de manière disproportionnée les femmes et les filles. La persistance des violations graves, notamment la violence sexuelle liée aux conflits contre les enfants, reste également préoccupante. Nous engageons le Gouvernement sud-soudanais à faire en sorte que les auteurs de violations répondent de leurs actes afin de rompre le cycle récurrent de violence, à fournir des services aux survivants et à leur garantir l'accès à la justice et à un soutien. Nous appelons de nouveau à la création et à l'opérationnalisation rapides de toutes les institutions de justice transitionnelle prévues par l'accord de paix. Des mesures doivent également être prises pour lutter contre la violence infranationale croissante, et, sur ce point, je tiens à saluer les efforts de prévention et de maîtrise de la MINUSS.

À l'instar d'autres délégations, nous attendons avec impatience la tenue d'élections en application de l'Accord revitalisé. Toutefois, nous recommandons vivement l'incorporation des garanties constitutionnelles idoines sur une base consensuelle avant la tenue des élections. L'Irlande considère la participation pleine, égale et véritable des femmes comme le baromètre de l'état d'avancement d'un processus de paix. Nous savons d'expérience que la participation des femmes est essentielle à la paix. L'Irlande regrette sincèrement que le quota de 35 % de femmes, avec les possibilités que cela représenterait pour elles en termes de participation à la consolidation de la paix, n'ait pas été atteint. Nous espérons qu'un nouveau plan national d'action pour les

femmes et la paix et la sécurité sera mis au point afin de permettre au Soudan du Sud de réaliser des progrès dans ce domaine.

Nous reconnaissons qu'une société civile dynamique est également essentielle à la pérennisation de la paix, et nous demandons que l'espace réservé à la société civile soit étendu et sa sécurité garantie partout où ses membres venus de divers horizons peuvent s'épanouir.

Si nous sommes conscients des problèmes avec lesquels le pays est aux prises et des efforts délibérés qu'il faudra déployer pour les atténuer, je tiens à souligner ici aujourd'hui, sans arrière-pensée ou jugement, que l'Irlande croit dans le Soudan du Sud comme elle l'a fait en 2011. Nous croyons dans le potentiel de son peuple, en particulier les femmes et les jeunes, et dans les voies menant à la paix qui ont été identifiées. En outre, l'Irlande estime que des progrès supplémentaires peuvent et doivent être réalisés. Il revient maintenant au Soudan du Sud de montrer la voie.

M. De la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons une très chaleureuse bienvenue au Représentant spécial, M. Haysom, à l'occasion de son premier exposé au Conseil de sécurité en sa qualité de Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Nous remercions également M. Mohandis des informations précieuses qu'il nous a fournies, et nous saluons la présence du Représentant permanent du Soudan du Sud.

Jetant un regard rétrospectif sur la décennie écoulée, un mois seulement avant le dixième anniversaire de l'indépendance du Soudan du Sud, le Mexique salue l'engagement du Gouvernement provisoire. Nous l'exhortons cependant à mettre pleinement et effectivement en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui constitue la base du progrès, de la stabilité et de la croissance dans le pays. La reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire et les efforts consacrés à la rédaction de la Constitution constituent indubitablement des progrès remarquables.

Nous notons avec inquiétude l'application sélective des dispositions de sécurité relatives à la justice transitionnelle, au principe de responsabilité, à la réconciliation ou au respect du quota de femmes. Cesont toutes les piliers sur lesquels reposeront la gouvernance et la stabilité du pays. Les nominations à l'Assemblée législative ne respectent pas le quota de 35 % de femmes. Nous réitérons qu'il est impératif que les femmes et les jeunes participent pleinement au processus de paix.

Le Soudan du Sud est confronté aux plus hauts taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition depuis son indépendance. Dans le pays, 8,3 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Dans ces conditions, la résurgence de la violence dans certaines parties de l'Équatoria-Central, les pillages et les violences dans la région de Tonj et dans la Zone administrative du Grand Pibor, ainsi que les attaques et les actes de menace constants contre le personnel humanitaire, sont préoccupants. Ces attaques ont fait au moins deux morts parmi les travailleurs humanitaires en mai. Nous appelons le Gouvernement à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en créant des conditions propices à cette fin, notamment en matière de sécurité.

La protection des civils reste l'un des principaux défis auxquels le Gouvernement est confronté. Dans le contexte du récent changement de statut du site de Bentiu, nous appelons instamment la MINUSS à assurer une veille en ce qui concerne l'analyse des risques, l'application des plans d'intervention et la capacité de répondre en cas de détérioration de la situation sur le site qui a récemment changé de statut, comme le prévoit la résolution 2567 (2021). Nous l'engageons également à procéder au changement de statut du site de protection des civils de Malakal lorsque les conditions seront réunies.

L'appui et l'accompagnement de la MINUSS dans la protection des civils restent essentiels, et nous sommes conscients qu'il est crucial de disposer de capacités de déploiement rapide pour faire face à l'évolution de la situation sur le terrain. Le Mexique déplore les conséquences de la violence, en particulier dans la région de Jonglei, où des dizaines de personnes sont mortes au début du mois de mai. Ces cycles de violence compromettent les processus de paix interethniques et affaiblissent la confiance des parties. L'obligation de rendre des comptes est au cœur des processus de paix et de réconciliation. C'est pourquoi nous demandons aux autorités de mener les enquêtes nécessaires et de poursuivre les responsables des violences qui ravagent l'État de Jonglei. Par ailleurs, nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires dans l'État de Ouarrap.

Le renforcement de l'état de droit est l'un des thèmes cardinaux de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, et sa mise en œuvre et son plein respect doivent être une priorité

pour mettre fin aux cycles de violence et d'insécurité. Ne pas mettre pleinement en œuvre l'Accord, c'est priver de garanties l'avenir du pays.

Je conclus mon intervention en mentionnant tout spécialement la société civile, dont la contribution est essentielle à la construction et à la consolidation de la paix. La déclaration de M. Mohandis aujourd'hui rappelle au Conseil qu'il bénéficie de la pluralité des voix sud-soudanaises, qui nous aident toujours à mieux comprendre la dynamique du terrain.

M^{me} Gasri (France) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial pour son intervention, ainsi que M. Mohandis pour ses éléments très éclairants. Je salue également la présence du Représentant du Soudan du Sud, que nous allons écouter avec intérêt dans quelque temps.

Je tiens à assurer M. Nicholas Haysom du plein soutien de la France. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) remplit une fonction essentielle, d'autant plus à l'approche des élections qui sont prévues à l'issue de la transition. Il vous revient également, Monsieur le Représentant spécial, d'appuyer l'action de la société civile, notamment des femmes et des jeunes. C'est d'eux dont dépend l'avenir du Soudan du Sud.

Nous sommes préoccupés, comme nos autres partenaires, de la poursuite des violences, en particulier dans les régions de Malakal, du Haut-Nil et de Jonglei. Nous appelons le Gouvernement à y mettre fin. Cela implique, en particulier, de donner aux gouverneurs et aux sous-préfets les moyens nécessaires pour remplir leurs missions.

Nous appelons toutes les parties au respect du droit international humanitaire. À cet égard, nous condamnons à notre tour les attaques contre les personnels humanitaires et médicaux. Les autorités sud-soudanaises doivent traduire en justice les auteurs de ces actes. Le Conseil de sécurité doit également sanctionner davantage les auteurs d'attaques contre les humanitaires et le personnel médical. Alors que les besoins humanitaires sont immenses, ces personnels doivent pouvoir agir sans peur d'être pris pour cible, avec le plein soutien du Conseil de sécurité.

La facilitation de l'accès humanitaire nécessite en outre de garantir la pleine liberté de mouvement de la MINUSS. Or, les restrictions croissantes imposées au cours des derniers mois, principalement par les forces de sécurité, méconnaissent les obligations du Gouvernement.

La France est aussi prête à concrétiser la main tendue par le Conseil de sécurité au Soudan du Sud, à condition que les objectifs fixés par le Conseil de sécurité soient atteints par le Gouvernement. Le Conseil de sécurité a récemment défini plusieurs perspectives. En mars, lors du renouvellement du mandat de la MINUSS, le Conseil s'est montré prêt à des ajustements des effectifs et mandats de la Mission. En mai, lors du renouvellement du régime de sanctions, nous nous sommes dits prêts à revoir les mesures d'embargo sur les armes. Le Conseil de sécurité a fixé des conditions claires pour cela, qui doivent être mises en œuvre par le Gouvernement du Soudan du Sud, avec le soutien de la Mission.

Je salue à ce titre la prise en charge par les autorités sud-soudanaises de la sécurité des personnels déplacés dans les anciens sites de protection des civils. La reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire et le lancement formel du processus constitutionnel sont également des pas en avant, qui doivent se concrétiser.

L'essentiel des mesures reste en attente, en particulier s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité : la mise en place des forces unifiées nécessaires, sous un commandement unique, l'achèvement de l'examen de la défense stratégique et de la sécurité, l'avancée du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, la bonne gestion des stocks d'armes et de munitions ainsi que la mise en œuvre du plan d'action contre les violences sexuelles liées aux conflits.

Enfin, la levée des obstructions à la liberté de mouvement de la Mission et à l'accès humanitaire font partie des mesures attendues. C'est également le cas de la mise en œuvre des instances de justice transitionnelle, y compris le Tribunal mixte prévu par l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, dont la création a pourtant été approuvée en février dernier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Estonie.

Je souhaite la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, Nicholas Haysom, à l'occasion de son premier exposé sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), et je remercie également M. Rajab Mohandis de sa présentation. Je salue la participation à la présente séance de l'Ambassadeur Malwal, Représentant permanent du Soudan du Sud.

Dans deux semaines et demie, le Soudan du Sud fêtera son dixième anniversaire en tant que république. Nous avons été témoins de certaines évolutions positives au fil des ans, mais il reste un long chemin à parcourir pour créer un environnement sûr et stable pour les Sud-Soudanais. Nous nous félicitons de la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire, et nous espérons sincèrement que tous les changements en vue de la mise en œuvre de l'accord de paix ne resteront pas simplement théoriques mais seront également traduits sur le plan opérationnel. Malheureusement, nous n'atteignons toujours pas le quota de 35 % pour la participation des femmes au secteur public, qui avait été convenu précédemment.

Nous constatons avec préoccupation que de trop nombreux événements politiques ont été retardés au cours des dernières années, notamment, tout dernièrement, les élections qui auraient dû avoir lieu en 2022 mais qui sont maintenant reportées à 2023. Des élections libres, régulières et pacifiques sont essentielles pour l'avenir pacifique du pays.

À la lumière des prochaines élections, il est également nécessaire que les militants et les défenseurs des droits de l'homme opèrent librement au Soudan du Sud, sans craindre pour leur vie. Nous appelons le Gouvernement et l'Union africaine à présenter sous leur forme définitive le projet de statut et le mémorandum d'accord pour que le Tribunal mixte puisse être mis en service.

Un point positif est que nous sommes encouragés par le fait que le cessez-le-feu continue à être largement respecté. Cependant, la violence localisée a augmenté dans de nombreuses régions du pays. L'Estonie est très préoccupée par les exécutions extrajudiciaires effectuées dans l'État de Ouarrap sur instruction du Gouverneur. Cela envoie un signal contre-productif sur l'application du principe de responsabilité au Soudan du Sud. Nous demandons au Gouvernement d'enquêter sur ces meurtres et de le faire dans le respect des obligations internationales que lui impose le droit international des droits de l'homme.

Les milices communautaires poursuivent leurs manœuvres violentes dans l'État de Jongleï, tuant des individus et pillant et détruisant des biens. Le cycle de la violence ne peut être arrêté si le Gouvernement ne traduit pas les auteurs en justice. Il faut mettre fin à l'impunité et renforcer la responsabilité. Sinon, nous risquons d'assister à un retour en arrière sur les quelques progrès réalisés jusqu'à présent par le Soudan du Sud.

Les violations de l'accord sur le statut des forces ont presque triplé par rapport à la période précédente. Cela entrave le travail du personnel de la MINUSS et prive les civils de l'aide et de la protection dont ils ont tant besoin.

Je veux attirer l'attention sur la situation humanitaire. Le Soudan du Sud est confronté à ses plus hauts niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition depuis son indépendance. Environ 60 % de la population est susceptible d'être confrontée à une insécurité alimentaire critique. L'accès humanitaire continue d'être mis à mal par la résurgence du conflit armé dans certaines parties du pays et par les attaques contre les travailleurs humanitaires. Le mois dernier, au moins deux travailleurs humanitaires ont été tués. Nous condamnons fermement les attaques contre des véhicules humanitaires clairement identifiés ; cela est inacceptable.

En conclusion, je tiens à remercier Nicholas Haysom et la MINUSS pour leur précieux travail au Soudan du Sud pendant la pandémie. Je tiens également à adresser mes meilleurs vœux à la République du Soudan du Sud à l'occasion de son dixième anniversaire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Notre délégation est prête à coopérer et à travailler avec vous durant votre mandat. Je voudrais également saluer la présence du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, qui a pris la direction de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à Djouba. J'espère qu'il a été chaleureusement accueilli et qu'il s'est installé confortablement et se sent chez lui au Soudan du Sud. Sa mission est difficile, mais il n'y a pas de meilleure personne pour relever ces défis que le Représentant spécial Haysom. En outre, je voudrais saluer la déclaration de mon frère, M. Rajab Mohandis, de Djouba, qui représente la société civile. Je peux l'assurer que le peuple et les dirigeants du Soudan du Sud sont aussi préoccupés que lui par la situation dans le pays, en particulier au moment où nous nous apprêtons à célébrer notre dixième anniversaire. Sa déclaration est donc la bienvenue à ce stade.

Avant de poursuivre, je voudrais, au nom du Gouvernement sud-soudanais, exprimer nos condoléances aux familles des travailleurs humanitaires et du personnel

de maintien de la paix qui ont récemment perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, au service de la population du Soudan du Sud. Je peux assurer le Conseil de sécurité que la plupart de ces attaques font l'objet d'une enquête, mais, malheureusement, lorsqu'elles se produisent, elles se produisent loin, là où il n'y a pas de contrôle gouvernemental, en raison du retard dans la formation de la gouvernance de l'État dans le cadre de l'Accord de paix revitalisé. Mais le Gouvernement se penchera sur la question, et chaque fois que les auteurs de ces attaques pourront être arrêtés, ils seront traduits en justice. Néanmoins, je voudrais également que les membres du Conseil comprennent que le Gouvernement n'est pas présent partout au Soudan du Sud.

À ce stade, nous n'avons pas grand-chose à dire, si ce n'est que nous informons le Conseil que nous prenons note du rapport du Secrétaire général (S/2021/566) et que nous espérons que le Représentant spécial Haysom sera en mesure de trouver un moyen amiable de résoudre ou de gérer les défis auxquels les dirigeants du Soudan du Sud sont confrontés, comme indiqué dans le rapport.

Avant de conclure, toutefois, je tiens à assurer les membres du Conseil que leurs points de vue et leurs préoccupations seront transmis, que d'une certaine manière, nous ne sommes pas sourds à ce que chacun dit. Comme je l'ai mentionné précédemment, la déclaration de M. Mohandis reflète les préoccupations du peuple et des dirigeants sud-soudanais. Nous ne sommes pas satisfaits de la situation actuelle et nous aimerions que les 10 prochaines années soient meilleures que les 10 dernières.

Cependant, je voudrais dire trois choses, par rapport à certains des commentaires qui ont été faits dans la salle ce matin. Tout d'abord, nous nous félicitons de la déclaration des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie – ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de leurs encouragements et des recommandations faites aux dirigeants du Soudan du Sud. Je voudrais également dire, en ce qui concerne nos relations avec la Commission de consolidation de la paix, que nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour la lettre que nous avons reçue et qui indique que nous sommes qualifiés pour recevoir un soutien de ladite Commission. Je voudrais également ajouter que nous avons effectivement commencé à négocier avec la direction de la Commission de consolidation de la paix et que nous espérons que d'ici la mi-juillet, une première réunion – une réunion de haut niveau – aura lieu entre les Ministres sud-soudanais des différents secteurs et la

Commission afin de discuter de la manière dont cette dernière peut aider au mieux le Soudan du Sud, et du type de projets que nous souhaitons lui présenter.

Deuxièmement, en ce qui concerne les objectifs de référence, tous les membres du Conseil savent que nous ne sommes pas satisfaits de l'embargo, mais nous aimerions néanmoins appeler l'attention du Conseil sur le fait que nous pensons que la MINUSS et le Représentant spécial Haysom auraient été les mieux placés pour négocier ces objectifs car, essentiellement, que dit réellement le Conseil à travers la définitions ces objectifs ? En effet, les objectifs visés sont l'accord de paix. Si nous mettons en œuvre l'accord de paix, nous atteindrons les objectifs de référence. Par conséquent, si les points de référence sont placés sous embargo, sachant ce que nous pensons de l'embargo, le Conseil n'aide pas le Représentant spécial à remplir son mandat. Il aurait été préférable que les objectifs de référence soient assignés au Représentant spécial Haysom dans ses relations avec les dirigeants du Soudan du Sud. J'ai pensé soulever ce point aujourd'hui afin qu'il puisse être revu en mai de l'année prochaine à la condition, si Dieu le veut, que tout se passe bien.

Enfin, je voudrais dire que le Gouvernement s'est engagé à signer un protocole d'accord avec l'Union africaine (UA) sur la formation et la mise en service du Tribunal mixte. Et je pense que, en juillet, une délégation du Bureau du Conseiller juridique de l'UA se rendra au Soudan du Sud pour rencontrer des fonctionnaires de notre ministère de la justice afin de parachever cela et de voir dans quel délai nous pouvons accomplir cette tâche. Le Gouvernement s'y est engagé, et nous pensons que le Tribunal mixte sera bientôt constitué. Il n'est pas imposé par l'accord de paix, mais M. Mohandis saura

qu'il y a des gens qui attendent réellement que justice soit faite et que les auteurs des événements survenus lors des déclenchements de guerre de 2013 et 2016 soient tenus pour responsables. Nous sommes donc déterminés à atteindre cet objectif, et nous espérons qu'au fur et à mesure, la communauté internationale nous aidera.

Nous espérons qu'au fur et à mesure que nous progressons, la communauté internationale nous apportera son appui. Je pense que la représentante de la Fédération de Russie a évoqué le problème du manque de capacités et d'installations au Soudan du Sud. C'est pour cette raison que nous avons besoin de l'aide de la communauté internationale. J'ai répété à plusieurs reprises que nous n'avons pas besoin d'argent. Je sais que certains pensent que nous sommes corrompus. Dans ce cas, ils peuvent garder leur argent mais mettre à notre disposition leurs compétences et leur matériel et nous aider à gérer cette situation. C'est cette approche que j'encourage.

Avant de terminer, je voudrais indiquer que j'étais au Soudan du Sud il y a trois mois, et j'ai pu constater que certains pays représentés au Conseil coopéraient véritablement avec le peuple sud-soudanais en vue de renforcer les capacités. Les missions de ces pays qui sont sur place sont engagées et essaient d'améliorer la situation. Nous les remercions et nous encourageons la communauté internationale à faire davantage.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur ma liste. Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 11 h 40.